

Le 30 mars 2026

Communiqué

Ouverture d'une permanence mensuelle du Défenseur des droits à l'Université Bordeaux Montaigne

Le Défenseur des droits renforce son réseau territorial sur la Gironde, et ouvre une permanence mensuelle au sein de l'Université Bordeaux Montaigne à compter du mois d'avril 2026. Elle sera assurée par **François Lebur**, délégué territorial de la Défenseure des droits, **Claire Hédon**.

Sous la conduite de la vice-présidente déléguée égalité de l'université, **Mélanie Moreau-Lebert**, et dans le cadre de son plan d'action en faveur de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations, l'Université Bordeaux Montaigne a souhaité signer une convention avec le Défenseur des droits dans l'intention de **poursuivre son ambition de veiller au respect des libertés et des droits des citoyens**.

Le Défenseur des droits a deux missions : protéger les droits en traitant les réclamations qu'il reçoit et promouvoir les droits et libertés par la publication de rapports, d'études et avis au Parlement.

La mission égalité de l'université œuvre en faveur des étudiant·es et des personnels notamment en sensibilisant, informant, et communiquant pour lutter contre toutes les formes de discriminations.

Une permanence par mois à l'Université Bordeaux Montaigne

Dans un contexte où l'accès au droit est trop souvent rendu difficile, cette permanence vise à offrir des solutions aux personnes qui ne parviennent pas à faire respecter leurs droits. La convention instaure l'installation d'une permanence de **consultations, assurée par le délégué du Défenseur des droits, à raison d'une demi-journée par mois, le jeudi de 9h à 12h, à l'Université Bordeaux Montaigne, sur le campus Montaigne à Pessac**.

Les consultations organisées sur rendez-vous, seront gratuites et confidentielles et destinées aux étudiantes, aux étudiants et aux personnels de l'université.

Toute personne ayant des difficultés avec une administration ou un service public, mais aussi toute personne victime ou témoin de discrimination, d'atteinte aux droits de l'enfant, ou souhaitant signaler un manquement déontologique des forces de sécurité pourra ainsi demander à rencontrer François Lebur dans le cadre de cette permanence.

L'égalité : un engagement prioritaire de l'Université Bordeaux Montaigne

Cette permanence du délégué territorial du Défenseur des droits vient compléter un large dispositif d'actions déjà existantes en faveur de **l'égalité** au sein de l'Université Bordeaux Montaigne, parmi lesquelles :

- **un point justice** mensuel organisé en partenariat avec L'Ordre des Avocats du Barreau de Bordeaux et le Conseil Départemental de l'accès au droit de la Gironde (CDAD),
- la prise en charge des victimes ou des témoins d'acte de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, par **la Cellule de signalements**, lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement, assurant la plus stricte confidentialité et un suivi personnalisé des affaires,
- de nombreuses actions de **sensibilisation, d'information, et communication** auprès de la communauté universitaire en faveur de la lutte contre toutes les formes de discriminations (initiatives locales ou en prenant part aux journées et actions nationales et internationales),
- l'organisation de **formations** à l'attention des étudiant·es et des personnels sur les questions d'égalité, de consentement, de violences sexistes et sexuelles, de lutte contre les stéréotypes de genre, et toute forme de discriminations.

L'Université Bordeaux Montaigne réunit près de 16 500 étudiant·e·s et 1 200 enseignant·e·s et personnels administratifs autour des formations et de la recherche en arts, langues, lettres, sciences humaines et sociales. Laboratoire d'idées et foyer intellectuel, l'Université Bordeaux Montaigne contribue aux débats scientifiques de son temps et cultive ses valeurs fondamentales : collégialité, culture et esprit critique. Elle fait de l'égalité des chances une de ses missions prioritaires et travaille en permanence à perfectionner ses dispositifs de formation et à accompagner tous ses étudiant·e·s vers la réussite.

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

650 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Victimes ou témoins de discriminations : les juristes du Défenseur des droits écoutent, accompagnent et orientent gratuitement les personnes au 39 28 ou sur www.antidiscriminations.fr

Contacts presse

 **Université Bordeaux Montaigne**

Isabelle Froustey

Directrice communication

Tél. 05 57 12 15 98 - 06 17 90 68 60

communication@u-bordeaux-montaigne.fr

 **Défenseur des droits**

presse@defenseurdesdroits.fr